

lement parce que les mortuaires devaient de plus en plus difficiles à se procurer, mais parce que le prix de chacun de ces chevaux représente un *boom* et prêt à attaquer les forces britanniques.

D'après des informations récentes, le général Booth et les membres du gouvernement boer sont signalés à l'est d'Embo. Botha a écrit deux canons.

**Un violent combat. — Nombreux morts**

100 hommes. — Lord Kitchener télégraphie de Pretoria, 30 mai : — Delarey a attaqué hier, les troupes de Dixon, à Vlakfontein. Le combat a été violent. Les Boers ont été repoussés et ont subi de grosses pertes. Ils ont abandonné 35 cadavres. Les Anglais ont eu 174 tués et blessés ; 4 officiers anglais sont parmi les morts. y N. B. — Vlakfontein se trouve à 10 milles au sud-est d'Heidelberg, dans l'extrême sud du Transvaal, sur la ligne du chemin de fer de Johannesburg à Durban (Natal). A signaler qu'une dépêche antérieure avait en effet signalé que Delarey y occupait une forte position avec 15 canons.

**SÉNAT**

Séance du 31 mai 1907

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à trois heures.

M. Le Procureur de Launay déclare qu'ayant reçu satisfaction du ministre de la guerre, il retire sa demande d'interpellation sur la date de la convocation des réservistes dans sa région.

**Les agents des trains**

On reprend la discussion de la proposition de loi relative à la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains.

MM. Colin, Strauss, Pevet, Périer, prennent successivement la parole. La suite de la discussion est renvoyée à mardi à 9 heures. La séance est levée à 5 heures 30.

**Chambre des Députés**

Séance du vendredi 31 mai 1907

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Ducloux.

**Validation**

La Chambre valide l'élection de M. Gimeux des Fosses, dans l'arrondissement de Châteauneuf.

**Les événements d'Algérie**

M. Edmond Drumont demande la jonction de son interpellation sur la situation à Alger à celle de M. Marchal sur les troubles de Marguerite.

M. Waldack-Rousseau déclare ne pas s'y opposer, mais il fait observer que ces interpellations n'ont entre elles aucun rapport.

M. Mournaud, lui, s'oppose à la jonction.

M. Drumont s'en remet à la décision de la Chambre.

J'ai déjà dit, ajouta-t-il, que M. Lataud, préfet d'Alger, était assassiné et le général Lataud.

M. Paul Deschamps. — Je vous rappelle à l'ordre avec insinuation au procès-verbal.

M. Waldack-Rousseau. — En présence des injures systématiques dont le préfet d'Alger est l'objet, je ne puis observer de la même manière que j'ai dit tout à l'heure. Je profite de l'occasion pour déclarer que M. Lataud a toute la confiance du gouvernement.

M. Lataud. — C'est le non sens total !

M. Charles Bonnard. — Quand un M. Lataud, on peut bien avoir Lataud !

M. Paul Deschamps. — Je vous rappelle à l'ordre avec insinuation au procès-verbal.

M. Waldack-Rousseau. — Il importe que la discussion de l'interpellation de M. Drumont ait lieu le plus tôt possible. Il faut qu'on sache enfin, si dans ces attaques, il y a quelque fondement ou si ce n'est qu'une campagne d'outrages.

M. Paul Deschamps. — Je suis saisi de trois propositions.

La première à un mois d'interpellation Drumont ; la jonction de cette interpellation à celle de M. Marchal ; la fixation de la date de l'interpellation Drumont aussitôt après celle de M. Marchal.

Le renvoi à un mois est repoussé à mains levées.

La fixation de l'interpellation Drumont à la suite de celle de M. Mar hal est repoussée par 235 voix contre 249. La jonction est donc décidée.

M. Albert Bonnet monte à la tribune ; il doit attendre cinq minutes avant de pouvoir se faire entendre. Il refait le récit du drame de Marguerite déjà conté à la Chambre vendredi dernier.

Il se fait entendre l'écho d'un bruit qui court en Algérie, d'après lequel, la veille du drame, au colon avait trompé par des vœux de fait, une fille religieuse indigène.

M. Waldack-Rousseau. — Ce bruit n'est pas fondé.

M. Albert Bonnet. J'espère que le gouvernement prendra des mesures énergiques pour la punition des coupables.

L'incident, qui ne paraît pas avoir l'assise de la Chambre, est interrompu fréquemment. Il n'apprend, d'ailleurs, rien de nouveau.

On entend ensuite un discours de M. Marchal, et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

**Les victimes des orages**

La Chambre vote un crédit de 30,000 francs, pour permettre de venir en aide aux familles ouvrières, dont les meubles et les livres ont été emportés par les inondations, conséquence des orages de mercredi à Paris.

La séance est levée à six heures.

**LOTÉRIE DES ARTISTES DRAMATIQUES**

Paris, 31 mai. — Ce matin, à neuf heures, a eu lieu, dans la salle des conférences de la mairie du dixième arrondissement, le tirage de la Loterie des Associations des Artistes dramatiques. Les opérations du tirage ont eu lieu sous la direction de M. Georges Berger, président de la commission de surveillance de la loterie, assisté des membres du Comité.

650 numéros ont été tirés, représentant un total de 350,000 francs de lots.

Les numéros 310,173 et 607,957 sont remboursés par la somme de 100,000 francs.

Les cinquante numéros suivants sont remboursés chacun par la somme de 1,000 francs :

|           |           |         |           |           |
|-----------|-----------|---------|-----------|-----------|
| 1.015.234 | 443.126   | 276.949 | 1.599.984 | 536.925   |
| 19.387    | 347.054   | 015.109 | 184.077   | 703.831   |
| 1.038.004 | 443.993   | 273.673 | 1.133.958 | 281.360   |
| 1.414.674 | 291.555   | 363.360 | 22.187    | 712.837   |
| 381.756   | 1.943.141 | 694.640 | 701.150   | 141.262   |
| 493.576   | 314.384   | 356.582 | 1.863.471 | 217.777   |
| 1.125.749 | 766.846   | 512.267 | 1.428.275 | 1.588.047 |
| 1.417.454 | 920.000   | 271.953 | 119.121   | 412.557   |
| 1.140.188 | 680.951   | 663.956 | 644.285   | 1.588.079 |
| 1.017.150 | 1.273.960 | 402.998 | 810.200   | 1.617.024 |

Les 100 numéros suivants sont remboursés chacun par la somme de 500 francs :

|           |           |           |           |           |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 303.223   | 679.762   | 1.290.065 | 912.039   | 1.537.238 |
| 682.150   | 996.176   | 901.614   | 1.133.909 | 322.522   |
| 689.779   | 881.064   | 1.305.637 | 429.084   | 1.210.864 |
| 1.397.745 | 300.103   | 1.203.024 | 730.021   | 1.124.222 |
| 1.425.150 | 503.389   | 1.483.956 | 224.366   | 1.185.289 |
| 1.681.960 | 615.346   | 111.051   | 775.619   | 628.686   |
| 1.680.725 | 201.482   | 314.648   | 1.285.039 | 154.744   |
| 1.417.265 | 291.555   | 210.040   | 232.245   | 451.437   |
| 22.256    | 414.000   | 525.915   | 1.237.164 | 1.534.300 |
| 731.894   | 674.988   | 467.560   | 1.287.194 | 1.285.824 |
| 707.840   | 411.014   | 131.204   | 662.550   | 943.217   |
| 797.752   | 920.015   | 1.014.681 | 642.060   | 362.394   |
| 887.225   | 1.509.426 | 1.021.694 | 2.419     | 124.823   |
| 619.948   | 1.433.078 | 1.432.681 | 1.300.973 | 1.646.467 |
| 318.378   | 411.272   | 1.269.414 | 1.387.472 | 1.094.127 |
| 9.816     | 63.256    | 1.216.691 | 107.632   | 228.237   |
| 179.206   | 1.396.865 | 1.096.285 | 11.787    | 11.787    |
| 345.143   | 981.177   | 1.306.662 | 177.012   | 697.946   |
| 282.752   | 3.549     | 1.111.891 | 39.446    | 1.521.768 |
| 412.691   | 438.332   | 301.820   | 386.056   | 1.047.555 |

**UNE EFFROYABLE MÉPRISE**

Narbonne, 31 mai. — La petite commune de Evreux vient d'être le théâtre d'un lamentable événement. Au cours d'une partie de chasse, un père a tué accidentellement son fils d'un coup de fusil. Voici les faits :

Vers huit heures du soir, deux propriétaires de la localité, MM. Barthe père et fils, ce dernier âgé de trente-deux ans, se mettaient à l'affût pour tenter de tuer un sanglier qui dévastait leurs récoltes.

Après deux heures de vaine attente, le fils Barthe, impatient, se dirigea vers le poste qu'occupait son père.

Pas malheur, la nuit était noire. Le malheureux père, voyant un ombre s'approcher, crut que c'était le sanglier qui venait vers lui. Vivement, il évala, ajusta et fit feu.

Un cri déchirant répondit à la détonation. Affecté, M. Barthe, comprenant trop tard de quelle effroyable méprise il avait été victime, courut tout tremblant vers l'endroit où venait de s'abattre la masse confuse sur laquelle il venait de tirer.

Hélas ! son fils gisait sur le sol rougi de son sang, le front troué d'une balle, et peu après, le pauvre garçon rendit le dernier soupir.

Le désespoir de l'involontaire meurtrier déte toute description.

**CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING**

Séance du 31 mai 1907

Présidence de M. G. Dron, maire

La séance est ouverte à neuf heures 15. Sont présents : MM. G. Dron, maire ; Lecomte, Salambien, Cordier, adjoints ; Ducoutombier, Honoré Colson, Dansonville, Colcheteux, Parry, Martin, Lécroquet, Henri Loridan, Ch. Lépout, Lefebvre, Orlicq, Deras, Sculbert, Maertens, Saison, Coppin, Grau, Devicelle, Maurel-Leclercq, Henri Dumortier, Duville, Quivron, Ladesou, Rompteau, Six, Voegt, Delphin Dumortier.

M. Flamant, adjoint, est excusé.

M. Henri Loridan, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est adoptée sans observation.

**Service des Eaux.** — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour allouer une indemnité de 1,800 fr. à M. Marin, qui a fait l'intérim à la direction après la mort de M. Binet.

Autres ouvertures de crédits pour augmentation de deux traitements d'employés et pour les frais de location du terrain sur lequel est construite une baraque à Mons-en-Pévèle.

**Compte administratif du maire.** — Renvoi à l'examen de la Commission des finances.

**Condition privée.** — Par suite de la loi interdisant la création d'une Condition privée dans la ville où il existe une Condition publique, l'immeuble du boulevard Gambetta est resté sans emploi et inachévé.

M. Pannel, entrepreneur de Roubaix, qui a engagé des droits d'octroi sur les fers destinés à cet aménagement et employés, a demandé le remboursement. Le Conseil fait droit à cette demande.

**Entreprise de chauffage pour l'usine de gaz.** — Le Conseil autorise le Maire à signer un marché avec M. Dervaux, pour le chauffage de l'usine de gaz.

A propos de l'usine de gaz, M. Lefebvre réclame de nouveau contre l'emploi de ouvriers belges : il prétend qu'il y en a encore un certain nombre.

M. le Maire répond que l'administration est aussi désignée pour régler la situation au mieux des intérêts des ouvriers français.

**L'éclairage public à l'incandescence par le gaz.** — Communication est donnée d'un rapport de l'Administration municipale relatif aux essais faits pour l'éclairage public de la Ville par la Société française (système Auer) et la Compagnie Denevrouse. Les constatations faites ont toutes été en faveur de l'éclairage par incandescence qui procure plus de lumière en même temps qu'une économie considérable.

**Compagnie française offre de transformer les 1,800 lanternes dont 70 intensives, soit 1870 becs, moyennant une somme totale de 45,875 francs 20 pour payer en cinq annuités de 9,117 francs 44. Les frais supplémentaires pour le matériel et le personnel seraient de 18,448 francs par an, soit une dépense annuelle de 27,565 francs 44. L'économie de gaz serait de 32,076 francs 88 pendant les cinq premières années et de 41,194 francs 32 pour les années suivantes.**

La Compagnie Denevrouse donnerait les mêmes résultats ; il y aurait pourtant une diminution de deux mille francs sur les frais du système précédent ; mais la dépense annuelle serait plus élevée.

M. le Maire propose de confier au directeur de l'usine municipale à gas le soin de se procurer des lanternes et des becs à plus bas prix que ceux des sociétés précitées ; la Ville opérerait elle-même la transformation des becs. On lui a proposé d'ailleurs de louer le robinet allumeur-Giroud ; la dépense pour les 1,870 becs de la ville, serait de 28,050 francs, les dépenses d'entretien seraient moins élevées et il en résulterait pour la Ville un bénéfice de plus de 17,000 francs.

M. le Maire estime qu'il y a lieu de conserver une partie des appareils pris à tiers d'expérience.

Après la lecture du rapport, M. le Maire attire l'attention des conseillers sur les résultats de la transformation : l'emploi des lanternes permet de réduire à plus de moitié la consommation de gaz, ce qui constituerait une économie très sérieuse en même temps qu'on obtiendrait un éclairage très puissant.

M. Colcheteux regrette qu'on n'ait pas fait les essais avant l'installation d'un nouveau gazométrique, puisque l'économie dans la consommation aurait pu permettre de faire l'économie d'un gazométrique.

M. le Maire répond que l'installation de ce gazométrique n'a été faite qu'après la décision du Conseil municipal ; mais il est prêt à accepter l'essai préliminaire si le développement éventuel de la consommation va toujours croissant, la troisième cloche ne sera pas superflue, elle servira de cloche de secours. En hiver, dès huit heures et demi ou neuf heures du soir, les cloches sont vides et il faut produire le gaz au fur et à mesure de la consommation.

M. Orlicq discute les calculs de prévision d'économies et croit que les économies ne seront pas aussi importantes qu'on ne le pense.

M. le Maire. — Ces calculs ont été contrôlés par une commission très compétente, la commission du gaz, qui a été unanime à les approuver.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport de l'administration sont adoptées.

**Indemnités pour missions remplies par les Conseillers municipaux.** — Sur une proposition de l'ancien maire, il est décidé que les mandats payés aux conseillers municipaux pour mission leur sera payée par la Ville en deux fois : une première fois à la date de l'indemnité et une seconde fois à la date de l'indemnité.

**Le curage de la beque de Neuville.** — Le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir la dépense de curage et celle d'entretien de la beque de Neuville suivant le prorata fixé.

**Commissions permanentes.** — Il est procédé au renouvellement des commissions permanentes. La Commission supérieure est accrue de deux membres, aucun lieu de sept.

**Le dépouillement du scrutin prend trois quarts d'heure.**

**Commission des Prud'hommes.** — Une commission spéciale doit être chargée de l'étude du vote de M. Delphin Dumortier, tendant à modifier les catégories pour les Prud'hommes. Sont désignés pour faire partie de cette commission MM. Honoré Colson, Louis Grau, Paul Martin, Jules Dansonville, Sculbert, Ladesou et Delphin Dumortier.

**Traque à l'Hôtel-de-Ville.** — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception du travail de

la Belgique, subventionnée les écoles ménagères créées par l'initiative privée, et qu'une école normale soit créée pour préparer des professeurs. Son appel serait entendu ?

Quand madame Mathon-Motte a terminé de vigoureux applaudissements, lui provoquant que l'école n'est pas de son avis sur les résultats de l'école ménagère de Roubaix, et les admire au contraire.

M. Pion, qui préside, se fait l'interprète des auditeurs : « Tout à l'heure, dit-il, après le rapport de madame Mathon-Motte sur les écoles ménagères de Belgique, je croyais que nous étions de beaucoup distancés par elles ; la lecture de M. Mathon-Motte a consacré notre patriotisme, elle nous a montré que les Français savent imiter les Belges, et j'espère qu'ils les égaleront bientôt. »

J'ai d'autant plus de plaisir à exprimer cette opinion, qu'en écoutant Mme Mathon-Motte, il me semblait entendre son frère, mon collègue à la Chambre, et retirais, dans sa voix, quelques chose de la vaillance du luttreur infatigable qui, par son dévouement, son courage et son talent, a pris une place si marquée à la Chambre et dans le pays. »

De chaleureux applaudissements ont remercié M. Pion de cet éloge si agréable pour tous les Roubaixiens.

II. SARRAZIN.

**UNE GRAVE ACCUSATION CONTRE LE MINISTRE DU COMMERCE**

Paris, 31 mai. — L'Intendant de demain publie la grave révélation que voici : nous reproduisons ces renseignements sous toutes réserves :

Après la fermeture de l'Exposition, le mobilier de la classe 50, acheté aux frais des exposants, disparut ainsi que celui des annexes de la destination. Nous savons ce qui en est advenu : les meubles, appartenant aux exposants allemands, envoyés par les exposants et laissés par les dépositaires pour être déposés à des établissements de bienfaisance, furent, par ordre de la douane, par un régime au compte d'un commissaire, créés et retirés de la destination, par le directeur du commerce lui-même principal d'un monstrueux détournement opéré au détriment des malades des hôpitaux de Paris.

Nous garantissons l'authenticité de ces faits, et mettons le ministre du commerce au défi de nier la formidable escroquerie dont nous l'accusons.

**LE GENERAL BONNAL DECORE**

PAR GUILLAUME II

Berlin, 31 mai. — Les journaux du soir annoncent que l'empereur a conféré au général Bonnal l'ordre de la couronne de Ire classe et au lieutenant-colonel Gallet de la couronne de 2e classe. Le général Bonnal et le colonel Gallet ont reçu les félicitations des officiers au banquet offert au château royal à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de la Couronne.

**COLLISION DE TRAINS PRES MONTCAU-LES-MINES. — NEUF BLESSÉS**

Montcau-les-Mines, 31 mai. — Une collision a eu lieu hier soir à huit heures sur le chemin de fer d'industrialie local de Montcau-les-Mines, à Gaiette-Domtebaubert. Un train de voyageurs a été tamponné par un train de marchandises près de la gare de Mont-Saint-Vincent. Il y a eu huit blessés parmi les voyageurs et le conducteur-chef a eu les jambes cassées.

construction de l'ascenseur, du plafond, de la salle des délibérations et de diverses autres fournitures.

Un incident à propos de la nomination des commissaires. — A ce moment vint un incident assez vif mais peu compromettant à propos de certains noms qui seraient été écartés. MM. Delphin Dumortier et Quivron protestèrent contre ces exclusions, mais MM. Martin et Maertens ripostèrent et accusèrent la minorité socialiste d'avoir de son côté écarté tous les noms qui n'étaient pas de leur avis. M. le maire met de suite fin à l'incident.

**Société d'instruction militaire.** — Sur la proposition de M. Parry, au nom des commissions des Finances et Militaire, le Conseil vote un crédit de 210 francs, pour l'acquisition de soixante blouses en trillis, destinées aux jeunes gens faisant partie de la société d'instruction militaire *La Toussaintoise*.

**La subvention théâtrale.** — Cette question avait été appelée à l'avant-dernière séance, mais comme le rapport n'avait pas été distribué à temps, la discussion en avait été remise. Nous analysons dans le rapport préparé sur cette question par M. P. Martin, au nom de la Commission des Beaux-Arts.

M. Martin expose d'abord qu'après avoir écarté les demandes qui ne présentaient pas un caractère assez sérieux, la Commission s'est attachée à l'examen de trois demandes : celles de M. Louis Couvreur, de Mme Vve Gustave Deschamps et de M. Alexandre fils.

Les postulants ont respectivement formulé les offres suivantes. Pour le subvention de 15,000 francs, M. Louis Couvreur jouerait le dimanche avec une troupe spéciale pour Tourcoing un drame et un vaudeville ; en outre, sa troupe lyrique de Roubaix viendrait, soit le lundi, le mardi ou le vendredi, donner une représentation d'opérette. Mme Vve Gustave Deschamps désire également 15,000 francs ; elle jouerait un drame et une comédie le dimanche, plus un drame et un vaudeville le lundi, en outre elle donnerait une fois par semaine des représentations d'opérette. Enfin, M. Alexandre fils accepte les mêmes avantages et les mêmes charges que l'année dernière c'est-à-dire 500 francs par représentation, ce qui ferait pour 228 représentations la somme de 14,000 francs, donnant le dimanche soit un drame ou une grande comédie avec un lever de rideau, soit un opéra ou un opéra-comique avec un minimum de sept représentations lyriques durant la saison. En ce qui concerne la composition des troupes dramatiques et lyriques, les propositions des trois postulants sont, à peu de chose près, les mêmes.

Tout en rendant hommage à M. Louis Couvreur et à Mme Deschamps, le rapporteur estime qu'on ne doit pas oublier que M. Alexandre fils a déployé d'énergiques efforts en vue d'implanter à Tourcoing le goût du théâtre, qu'il a jusqu'ici parfaitement rempli ses engagements, qu'il est juste par conséquent qu'il récolte un peu les fruits des sacrifices antérieurs.

La Commission des Beaux-Arts a donc conclu à l'attribution de la subvention théâtrale à M. Alexandre fils qui sera tenu de jouer dans la salle de la Nouvelle union tourcoingnoise, de donner au moins cinq actes par soirée, de réduire les extraits et de commencer à sept heures précises.

En terminant M. Martin émet de nouveau un vote en faveur de la création d'un théâtre municipal.

Après la lecture du rapport, M. Quivron présente des observations et fait sur les conclusions de la Commission des Beaux-Arts. Il critique le choix qui a été fait de M. Alexandre fils, comme bénéficiaire de la subvention, estimant que quoiqu'on dise, la valeur artistique de sa troupe ne justifie pas cette préférence. Il appuie plutôt M. Louis Couvreur qui s'engagerait à donner à Tourcoing une troupe stable qui laisserait ainsi un profit au commerce local, tandis que M. Alexandre fils et sa troupe vont dépenser les 15,000 francs à Paris.

M. P. Martin demande donc de repousser les conclusions du rapport.

M. Lefebvre proteste contre l'intervention de M. Quivron.

M. Martin, rapporteur, veut dissiper toute équivoque. Les observations semblent avoir une origine intéressée, mais M. Quivron ne se prononce pas nettement ni pour M. Couvreur, ni pour Mme Deschamps, tandis que son collègue, M. Quivron, demande donc de repousser les conclusions du rapport.

M. le maire fait remarquer que M. Alexandre a fait de réels sacrifices pour attirer le public, qu'il s'est efforcé d'amener le goût du théâtre en produisant des pièces sérieuses. C'est donc une question de justice de subventionner M. Alexandre.

M. le maire répond qu'il y a objection présentée dans la presse. Pourquoi ne pas subventionner plusieurs troupes ? C'est, ajoute M. le maire, éparpiller les efforts sans résultat. Quant à la question de salle, M. Alexandre serait déjà en pourparlers avec la salle de la rue de Tournai où de sérieuses dépenses de décors ont été faites et supportées par les propriétaires de la salle.

Les conclusions du rapport sont adoptées à une grande majorité.

**Pension de retraite.** — M. Orlicq soumet les conclusions d'un rapport de la commission des Finances

tendant à liquider la pension de retraite d'un employé d'octroi, M. Becker, entré dans le service le 1er mars 1876. Cette retraite devant être de la moitié du traitement moyen qui s'est élevé à 1427 fr. 08, sera de 713 fr. 54 et sera payée à M. Becker à partir du 1er mars 1907.

**Kiosque du Blanc-Sauz.** — Sur une demande de M. Darrao, le Conseil vote le crédit nécessaire pour couvrir le kiosque du Blanc-Sauz.

**Expenses d'entretien pour les Hospices.** — Dans sa séance du 17 mai 1907, la commission administrative des Hospices a décidé d'acheter une grande exploitation agricole située entre le nouveau hospice et le Riouquout-Tout, comprenant deux fermes ayant ensemble une contenance totale de 32 hectares et demi et appartenant à M. Claimpeaux. Cette propriété coûterait 200,000 francs, et les frais d'acquisition et d'enregistrement s'élevaient à 25,000 francs. Il s'agit pour les hospices d'exploiter les fermes et de fournir du lait aux hospitalisés. Or, il faut à Tourcoing, tant pour l'hôpital que pour l'Asile, 32,000 litres de lait par an. Le lait de ces fermes serait également destiné aux malades de l'Asile (hôpital) et à ses pensionnaires des hospices.

On construira également à cet endroit un asile de convalescence, où seront traités les malades chroniques pour lesquels les soins quotidiens du médecin sont moins indispensables.

La commission des hospices voudrait aussi sur cet emplacement édifier un sanatorium contre la tuberculose. Enfin, un dernier projet consisterait à construire un local pour héberger les invalides, les infirmes, les estropiés, les idiots, les épileptiques, etc., tous ceux qui, au sortir de l'hôpital ne trouvent plus à gagner leur vie et sont de ce fait réduits à la misère.

Telle est, résumée aussi brièvement que possible, la délibération fort étendue qui a été prise par la commission des hospices et qui, au nom de la commission des Finances, M. Duclombier propose au Conseil Municipal d'approuver.

**Vaux.** — M. Delphin Dumortier dépose un vœu tendant à supprimer les droits sur le margarine.

M. Salambien fait remarquer que la margarine rapporte 23,000 fr. à l'octroi ; il faudrait les retrouver d'un autre côté.

M. le maire objecte aussi que le tarif d'octroi est fait pour cinq ans.

M. Rompteau demande la création d'un bureau d'octroi aux Trois-Pierres.

M. Salambien dit que la création de ce bureau augmenterait encore les frais de perception des droits d'octroi.

Il est plus d'une heure du matin quand la séance est levée.

**COTONS AMERICAINS**

New-York, vendredi 31 mai

Cours de clôture

| TERME          | NEW-YORK    | NEW-ORLEANS |
|----------------|-------------|-------------|
|                | aujourd'hui | aujourd'hui |
| Mai.....1907   | 7.82        | 7.88        |
| Jun.....       | 7.82        | 7.88        |
| Juillet.....   | 7.85        | 7.86        |
| Août.....      | 7.33        | 7.30        |
| Septembre..... | 6.90        | 6.90        |
| Octobre.....   | 7.66        | 6.80        |
| Novembre.....  | 7.04        | 6.78        |
| Décembre.....  | 7.03        | 6.78        |
| Janvier.....   | 7.08        | 6.80        |
| Février.....   | 7.08        | 6.80        |
| Mars.....      |             |             |
| Avril.....     |             |             |

RECETTES — COTONS LA VILLE

|                          |               |               |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Portes des Etats-Unis... | 14,000 balles | 00,000 balles |
| des Indes...             | 7,000 »       | 0,000 »       |

**SAVONS DE TOILETTE EXTRA FINS**

Vente au kilogramme

L. Moisseux, mercier, rue de Mousaux, 16, à Roubaix, a l'honneur d'annoncer au public une mise en vente exceptionnelle de savons extra-fins, défrichés légèrement. Ces beaux articles, valant 12 francs la douzaine, sont offerts au rabais, à raison de 5 francs 20 centimes le kilogramme octroi compris.

**Chronique Locale**

**ROUBAIX**

**FERMETURE D'UNE ECOLE MATERIELLE.**

— M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous, maire de la ville de Roubaix,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu le rapport de M. le docteur Morlier, médecin inspecteur du service médical scolaire, en date de ce jour,

Considérant qu'il résulte de ce rapport qu'il est urgent

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LES PELLETS**

Saint-Antoine

Le service de nuit pour l'année 1907-1908 aura lieu le 1er juin. Le service de nuit sera assuré par les hommes de nuit de l'Asile. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine. Les hommes de nuit de l'Asile seront affectés à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**Bulletin météorologique**

ROUBAIX, vendredi 31 mai 1907.

2 heures soir, 22° au-dessus de zéro. — 763, variable.

5 heures soir, 20° au-dessus de zéro. — 763, variable.

9 heures soir, 18° au-dessus de zéro. — 763, variable.

Brouillard, 1er juin.

Minuit, 17° au-dessus de zéro. — 763, variable.

2 heures matin, 17° au-dessus de zéro. — 763, variable.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.

**LE FEMME NÉCESSAIRE**

Nous avons déjà vu comment un homme de nuit de l'Asile de nuit de Saint-Antoine est affecté à la maison de nuit de Saint-Antoine.